

COVID 19 : PLAN DE RELANCE DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

L'Adie, association reconnue d'utilité publique, défend l'idée que chacun peut devenir entrepreneur. Depuis 25 ans à Nantes, son réseau de spécialistes finance et accompagne les créateurs d'entreprise, pour une économie plus inclusive. La crise sanitaire que nous connaissons actuellement fait peser des risques économiques majeurs pour les travailleurs indépendants et particulièrement les publics les plus fragiles.

Dans ce contexte, l'Adie Pays de la Loire se mobilise fortement, au travers d'un programme d'urgence et de relance.

1- Situation des micro-entrepreneurs

Depuis l'annonce du confinement, la priorité des équipes de Nantes, toutes en télétravail, a été de se mettre en contact avec les entrepreneurs soutenus par l'Adie. Ainsi, nous avons mis en place une vaste campagne de rappels individuels de l'ensemble des 1 400 entrepreneurs ligériens en cours d'accompagnement. 85% d'entre eux ont bénéficié d'un entretien téléphonique.

Parallèlement un questionnaire en ligne a été produit à leur intention afin :

- De recueillir leur ressenti face à la crise
- De connaître l'adéquation et l'accessibilité des mesures gouvernementales
- De proposer des améliorations

Le retour de 2000 répondants au niveau national nous ont permis de tirer les enseignements suivants :

- **Les travailleurs indépendants les plus fragiles sont très touchés par la crise :**
76% ont arrêté, 21% l'ont réduite
- **Les efforts financiers conséquents du Gouvernement bénéficieront moins aux travailleurs indépendants qu'aux TPE :** ainsi seuls 49% des répondants pourront bénéficier du Fonds de solidarité et 7% déclarent bénéficier du PGE délivré par les Banques (Prêt Garantie Etat)
- **Les conséquences de la crise sur les TPE seront très importantes :** sans aide directe, 70% des répondants déclarent ne pas pouvoir poursuivre leur activité et 44% déclarent ne pas avoir d'autres revenus, que ceux retirés de leur activité, pour vivre.

Le risque majeur pour ce public est donc le retour aux minima sociaux (car beaucoup ne disposent pas de droits au chômage). Pour le territoire, c'est un appauvrissement du tissu économique et un manque d'investissement.

A moyen terme, c'est aussi la logique de l'inclusion par l'activité économique qui se trouve fragilisée, alors même qu'elle a prouvé son efficacité.

Pour faire face à cette situation, l'Adie met en place un plan d'urgence durant le

confinement et un plan de relance au sortir du confinement.

2- Programme d'urgence durant la période de confinement :

■ Offre d'appui-conseil :

La mission de l'Adie est de financer et d'accompagner les micro-entrepreneurs en situation de précarité. C'est notre seconde mission qui est ici déployée.

Il s'agit d'une part de :

- *Renseigner et accompagner les créateurs éligibles aux dispositifs publics :*

De nombreux dispositifs ont été mis en place par les pouvoirs publics : fonds de solidarité, dispositifs de la Région, prêt garanti Etat (PGE), report des obligations fiscales et sociales, report des factures eau-électricité-gaz, négociation pour aménager les charges de loyer.

Notre ambition consiste à fournir l'information à tous, tout en adaptant nos canaux d'information au regard de la typologie des entrepreneurs.

Pour les plus autonomes, un mail répertoriant l'intégralité des outils disponibles sur le site de l'Adie (tutoriel, fiches mémo, formation en ligne) et des sites ressources est envoyé.

Pour ceux qui souhaitent être dans un échange interactif, nous mettons en place des web-conférences.

Enfin pour les moins autonomes avec le numérique ou fragiles dans les savoirs fondamentaux (lire-écrire-compter), des entretiens téléphoniques de tutorat sont organisés pour faire, pas à pas, avec les personnes.

- *Permettre aux entrepreneurs de se former durant cette période :*

Cette période de repli d'activité est propice pour réfléchir à son activité et améliorer ses compétences d'entrepreneur.

Ainsi, l'Adie propose différents outils :

- Web-conférence : un programme est proposé en continu et très facilement mobilisable par les entrepreneurs sur des thématiques autour :
 - de la démarche commerciale : ex :« Gagner des clients grâce au web »
 - du digital : ex « Facebook et Instagram pour mon business »
 - de la gestion : ex « Actualiser sa trésorerie »
 - des éléments règlementaires : ex « le RGPD et mon entreprise »
- Des parcours de formation :
 - Nous souhaitons construire un parcours de 4 conférences sur le marketing digital
- Un outil d'auto diagnostic pour les entrepreneurs
 - A partir de leurs besoins et de la situation de leur entreprises, conception d'un diagnostic leur permettant de connaître les aides publiques dont ils peuvent bénéficier

■ Report des échéances de prêt avec prise en charge du coût des intérêts

A la demande des entrepreneurs qui le demandaient, l'Adie a procédé au report automatique des échéances de prêt avec prise en charge du coût des intérêts correspondants.

■ Offre de financement de secours :

Comme le confirme l'étude, beaucoup d'entrepreneurs ne pourront pas bénéficier de la palette d'outils construite par les pouvoirs publics et notamment du Fonds de Solidarité (même dans les nouvelles modalités pour le mois d'avril).

Deux cas sont pointés :

- des entrepreneurs qui ont démarré début 2019 et avaient un chiffre d'affaires en mars 2019, date de référence pour le calcul de la prime, très faible (au regard de la montée en charge de leur activité). Ces créateurs auront donc une référence de calcul très basse et échapperont à l'aide, alors même que, depuis, leur activité aura pu progresser.
- des entrepreneurs ayant eu un démarrage d'activité en fin d'année 2019 ou début d'année 2020, n'ayant pas encore pu générer de chiffre d'affaires permettant d'afficher une référence pour l'obtention de l'aide.

C'est pourquoi nous avons mis à leur disposition, sans tarder et sur nos fonds propres, un fonds de secours d'un million d'euros au niveau national pour faire face aux premières demandes de besoin de liquidité pour soutenir leur trésorerie

3- Programme de relance à la sortie du confinement :

A la sortie du confinement, le besoin d'accompagnement des entrepreneurs sera immense eu égard au contexte très incertain de reprise. A cette fin, une offre de financement et d'accompagnement, adaptée, dans son contenu et dans sa forme, a été élaborée et sera prête dès le début du mois de mai.

■ La relance par l'accompagnement :

Pour permettre aux travailleurs indépendants de reprendre leur activité, trois thématiques seront principalement travaillées :

- ° **le volet financier** : étude de la situation financière de l'entreprise, plan de financement et plan de trésorerie
- ° **le volet commercial** : situation du marché, quel repositionnement, comment reconquérir sa clientèle
- ° **le volet impact du confinement** : travail sur la motivation, la projection des entrepreneurs dans cette reprise d'activité

Les modalités d'accompagnement prendront les formes suivantes :

- ° l'accompagnement individuel : type coaching
- ° des ateliers collectifs en présentiel en petit groupe (4 à 6 personnes) sur les sujets : « Bien redémarrer son activité », « Stratégie commerciales de reconquête » « mise en réseau »
- ° des web-conférences
- ° l'atelier digital à distance (via notre site adie.org)

■ Relance par le financement :

- *Une offre spécifique de relance :*

Le rôle de l'Adie au lendemain du confinement sera décisif. Les travailleurs indépendants tiennent un rôle essentiel dans l'économie métropolitaine. Pour rappel, plus de 90% des créations d'entreprise sont unipersonnelles. Elles constitue les artisans-commerçants-services à la personne, notamment dans les Quartiers Politique qui risquent de basculer dans un chômage de masse. A la sortie du confinement, notre offre actuelle de financement ne sera pas adaptée au regard de la fragilité prévisible des entrepreneurs et de l'incertitude du retour des affaires.

En effet, beaucoup de micro-entrepreneurs ne disposent pas de fonds propres. Le prêt d'honneur pare à cette difficulté en apportant les quasi fonds propres grâce à un différé de remboursement d'un moins un an. Dans ce cadre, nous souhaitons constituer un fonds de Prêts d'honneur Adie Relance en Pays de la Loire.